

GARANTIE À VIE

*Applicable en France seulement.



L'équipe Husky vous félicite pour votre achat et vous remercie de la confiance que vous portez envers ses produits qui sont de la plus haute qualité. Pour assurer votre tranquillité d'esprit, Husky vous offre la meilleure garantie de l'industrie sur votre nouveau système central d'aspiration. Les principes avantageux de cette garantie à vie sont définis dans ce document. Nous vous invitons à prendre connaissance des clauses ci-dessous afin de rendre l'utilisation de votre système central d'aspiration la plus agréable possible.

GARANTIE À VIE SUR LES PIÈCES DE L'UNITÉ MOTRICE

Toutes les pièces de votre unité motrice Husky sont garanties à vie contre tout défaut de fabrication et/ou défectuosité fonctionnelle. Par « garantie à vie », nous entendons une garantie d'une durée de 99* ans pour l'ensemble des pièces de votre unité motrice à compter de la date d'achat de votre système central d'aspiration, consistant à réparer ou remplacer ces pièces dans les conditions décrites ci-après. Il est précisé toutefois que s'agissant des accessoires et prises d'aspiration, la garantie est d'une durée de 5 ans à compter de leurs achats, dans les conditions décrites à la section « Garanties complémentaires sur les produits de Husky » ci-dessous. La garantie à vie est valide pour un usage résidentiel seulement. Est exclu de la garantie tout usage à caractère commercial, collectif ou industriel.

CONDITIONS ET MODALITÉS DE LA GARANTIE À VIE

Au titre de la garantie à vie, Husky s'engage à réparer les pièces d'une unité motrice, pendant toute la durée de la garantie. Dans l'éventualité où Husky estimerait que l'unité motrice ne peut-être réparée ou qu'une telle réparation se révélerait inopportune, une unité motrice équivalente vous sera offerte en remplacement. Pour les dix (10) premières années entières, à compter de la date originale d'achat de l'unité motrice, les frais de main d'oeuvre demeureront à la charge de Husky. A l'issue de cette période de dix (10) ans, les frais de main d'oeuvre nécessaires par la mise en œuvre de la garantie vous seront facturés. Pour bénéficier des termes de cette garantie, le propriétaire du système doit immédiatement contacter un distributeur autorisé Husky pour signaler tout problème de fonctionnement de l'unité motrice. En conformité avec les modalités de cette garantie, le propriétaire du système doit apporter l'appareil ou l'expéditeur PORT PAYÉ chez le distributeur Husky ou directement au siège social de Husky. Les frais de transport ne sont pas couverts par la présente garantie à vie. Les frais de déplacement et administratifs sont également à la charge du propriétaire du système. La facture originale d'achat doit accompagner le produit défectueux pour toute prise en compte de votre demande. A défaut, l'enregistrement en ligne du système ou l'envoi de la carte de garantie à Husky pourra se substituer à la preuve d'achat originale en cas de réclamation. En tout état de cause, la garantie à vie offerte par Husky sera exclue et ne pourra être mise en œuvre dans chacun des cas suivants: Utilisation du système sous des tensions électriques autres que celles indiquées sur l'appareil, défectuosité fonctionnelle résultant d'une réparation de l'appareil effectuée par des personnes non qualifiées ou non autorisées, utilisation de l'appareil pour aspirer des matières liquides, à l'exception des séries Husky Pro et Husky H₂O, utilisation de l'appareil pour aspirer toutes matières proscrites par le manuel d'utilisateur, utilisation et entretien de l'appareil dans des conditions inhabituelles non conformes ou inadéquates aux instructions de Husky, au manuel d'utilisateur ou à toutes autres spécifications indiquées, altérations ou modifications physiques et/ou fonctionnelles du système Husky, la réparation de dommages résultant d'une cause externe à l'appareil (accident, choc etc.), l'utilisation de périphériques ou accessoires non adaptés en combinaison avec l'appareil.

Afin de bénéficier de votre système central d'aspiration et de la garantie à vie, Husky vous recommande de nettoyer régulièrement vos filtres et de suivre les consignes d'entretien telles que mentionnées dans le manuel de l'utilisateur. Les pièces d'usure normale telles les brosses de carbone, les filtres permanents, les sacs de filtration et les piles ne sont pas couverts par cette garantie. Toutes réparations, entretiens et remplacements des brosses de carbone doivent être faits par un réparateur certifié Husky. Toutes les dépenses reliées à l'entretien normal incluant le changement des brosses de carbone sont aux frais du propriétaire du système.

GARANTIES COMPLÉMENTAIRES SUR LES PRODUITS DE HUSKY

SATISFACTION GARANTIE OU ARGENT REMIS

Conformément aux conditions de cette garantie et aux principes de sa politique de satisfaction garantie ou argent remis, Husky s'engage à rembourser le système, à l'exception des frais de main-d'œuvre d'installation et taxes reliées à l'achat du système, dans les douze (12) mois suivants la date à laquelle l'acheteur a pris possession de son système central d'aspiration Husky. L'unité motrice doit être utilisée dans des conditions normales et entretenue conformément aux instructions, tel que stipulé dans le paragraphe « Conditions et modalités de la garantie à vie » ci-haut.

GARANTIE DE 5 ANS SUR LES ACCESSOIRES ET LES PRISES D'ASPIRATION (PIÈCES ET MAIN-D'ŒUVRE)

Tous les accessoires, boyaux flexibles et prises d'aspiration sont garantis pour une période de cinq ans à compter de la date originale d'achat contre tout défaut de fabrication et/ou défectuosité. La garantie ne couvre pas les dommages causés par une utilisation non conforme ou toutes altérations ou modifications physiques et/ou fonctionnelles de l'accessoire, boyau flexible ou prise d'aspiration. Peut aussi être considéré comme usage non conforme ou inadéquat; une installation inappropriée ou non recommandée faite à l'encontre des principes pré définis dans le manuel de l'utilisateur ou les instructions d'installation du système. Les piles nécessaires au fonctionnement de la télécommande intégrée au boyau flexible ne sont pas couvertes par cette garantie. Pour bénéficier du service après-achat en conformité avec les modalités de cette garantie, le propriétaire du système doit immédiatement contacter un distributeur autorisé Husky pour signaler tout problème de fonctionnement couvert par cette garantie. Le transport pour fin de réparation ou remplacement sous garantie doit être approuvé par un distributeur autorisé de Husky ou par le siège sociale de Husky. Seuls les transports autorisés et organisés par Husky ou ses représentants seront pris en charge par Husky. La facture originale d'achat doit accompagner le produit défectueux.

GARANTIE DE 12 MOIS POUR USAGE COMMERCIAL SUR LES MODÈLES DE SÉRIE HUSKY H₂O

S'ils sont utilisés en milieu commercial, les systèmes de série Husky H₂O ainsi que tous leurs accessoires sont garantis contre tout défaut de fabrication et défectuosité pour une période de douze (12) mois à compter de la date originale d'achat du système. La garantie à vie ne s'applique pas pour un usage commercial. Le transport pour fin de réparation ou remplacement sous garantie doit être approuvé par un distributeur autorisé de Husky ou par le siège sociale de Husky. Seuls les transports autorisés et organisés par Husky ou ses représentants seront pris en charge par Husky. La facture originale d'achat doit accompagner le produit défectueux.

GARANTIE DE 120 JOURS POUR USAGE COMMERCIAL SUR LES MODÈLES DE SÉRIE HUSKY PRO

S'ils sont utilisés en milieu commercial, les systèmes de série Husky Pro, ainsi que tous leurs accessoires, sont garantis contre tout défaut de fabrication et défectuosité pour une période de cent vingt (120) jours à compter de la date originale d'achat du système. La garantie à vie ne s'applique pas pour un usage commercial. Le transport pour fin de réparation ou remplacement sous garantie doit être approuvé par un distributeur autorisé de Husky ou par le siège sociale de Husky. Seuls les transports autorisés et organisés par Husky ou ses représentants seront pris en charge par Husky. La facture originale d'achat doit accompagner le produit défectueux.

CONDITIONS APPLICABLES À L'ENSEMBLE DES GARANTIES HUSKY, RELATIVES À L'INSTALLATION

Le non-respect des instructions d'installations de Husky entraînera la caducité immédiate et sans équivoque de toute garantie fournie par Husky en application des présentes. L'installation de toute unité motrice Husky doit être faite selon les règles de l'art et en accord avec les réglementations et autres codes du bâtiment régionaux. Chaque juridiction peut avoir ses codes et règlements spécifiques applicables aux appareils installés dans ses bâtiments et connectés aux systèmes d'eau et de drainage public (pour modèles H₂O). Husky ne peut être tenu pour responsable des dommages occasionnés par une installation fautive ou défectueuse selon les termes et conditions de cette garantie. L'installateur s'engage à suivre toutes les obligations réglementaires légales et les instructions d'installation de Husky pour assurer la validité de la garantie offerte par Husky sur l'appareil installé.

GARANTIE COMPLÉMENTAIRE

Husky ne saurait être responsable au titre de toute autre garantie complémentaire accordée à l'acheteur par un distributeur autorisé des produits Husky ou par tout autre agent autorisé.



Husky^{MD} est une marque déposée de Nuera Air.

Nuera Air Inc.
1490 Boulevard Dagenais Ouest,
Laval Québec, Canada, H7L 5C7
T : +1 (450) 622-9000, F : +1 (450) 622-7712
www.huskyvac.com